© Douane néo-zélandaise

DCLF

Dossier Contrôle et Lutte contre la Fraude

ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Introduction

La douane doit veiller à ce que la circulation transfrontalière des marchandises, des personnes et des moyens de transport intervienne dans le respect des dispositions et des règles figurant dans la législation douanière et dans les règlementations et instruments internationaux qu'elle est habilitée à administrer. Grâce à la mise en œuvre de mesures de contrôle efficaces, la douane contribue à la prospérité économique (par le biais de mesures de perception des recettes justes et correctes) et au développement économique de l'Etat (grâce à la facilitation des échanges). Les services douaniers participent aussi à la protection de la santé et de la sécurité publiques (en luttant contre le commerce illicite) et à la sécurité de l'Etat (par la prévention et la détection de la contrebande de marchandises stratégiques et de marchandises faisant l'objet de prohibitions et de restrictions).

Actuellement, les services douaniers du monde entier se voient assigner un large éventail d'activités : gestion du renseignement et de l'information ; surveillance maritime, terrestre et aérienne ; patrouilles dans les ports d'entrée et les installations sous douane ; inspection du fret ; traitement de l'immigration et de l'émigration ; contrôle des passagers et des bagages, aux points de passage frontaliers terrestres, maritimes et aériens internationaux. La douane se charge de la fouille des moyens de transport ; de la mise en place de technologies de suivi et de traçabilité ou d'autres technologies. Elle est aussi responsable de la cyber-surveillance, des enquêtes de traçage et des programmes d'infiltration.

L'administration des douanes détient des pouvoirs uniques pour tout ce qui concerne les marchandises dans les chaînes logistiques internationales, ainsi que vis-à-vis des personnes et des entreprises commerciales qui y sont associées. Elle peut récolter des informations sur toutes les transactions commerciales et les passer au crible. Elle peut procéder à la réévaluation des recettes, inspecter, tester, analyser et saisir des marchandises. Elle est aussi habilitée à détenir et à interroger des personnes. Ce sont là des compétences essentielles, qui sont au cœur même de ses activités de contrôle et de lutte contre la fraude.

De plus, pour faire face à la montée de la criminalité transnationale, du terrorisme et de l'extrémisme, un nombre croissant d'administrations des douanes adoptent de nouvelles procédures et se dotent de compétences supplémentaires. Elles sont ainsi à même d'échanger des informations sensibles sur le contrôle, d'enquêter sur des mécanismes sophistiqués de fraude commerciale et de mettre un terme à la cybercriminalité. De même, elles peuvent freiner le commerce illicite et mettre au jour les infractions graves commises par des opérateurs ou par leurs agents (courtiers, exploitants d'installations agréés, transporteurs et transitaires).

Parmi les composantes fondamentales de tout programme moderne de contrôle et de lutte contre la fraude figurent les éléments indispensables que sont :

- une règlementation suffisante et les prérogatives nécessaires pour contrôler tous les maillons de la chaîne logistique et procéder à des échanges d'informations entre partenaires de confiance ;
- des méthodes de travail modernes qui garantissent une plus grande mobilité et permettent à la douane d'être plus visible et d'avoir un effet dissuasif ;
- l'utilisation plus systématique de l'informatique, une amélioration des procédures, afin d'assurer la réception préalable, par voie électronique, de données précises sur le fret, provenant de sources multiples, à des fins d'évaluation du risque ;
- des accords efficaces conclus entre les gouvernements et/ou les administrations en vue d'échanger des informations et des renseignements permettant d'entreprendre des poursuites ;
- l'application de mécanismes de sélection compatibles, fondés sur le risque et le renseignement ;
- le recours plus fréquent à des techniques d'inspection non intrusives et autres moyens de surveillance ;
- des capacités d'enquête ;
- le partage des données concernant les activités de recherche et de développement;
- une approche centrée sur le service à la clientèle ; et
- une intensification de la coopération entre les douanes, d'autres services de répression, les services présents aux frontières et le secteur privé.

En recourant à des techniques de contrôle modernes, les douanes changent leur façon de gérer le risque et d'aborder leur travail. Ces techniques leur permettent de se concentrer sur leur mission de contrôle des flux transfrontaliers à haut risque et sur la lutte contre la fraude. Dans un même temps, elles facilitent la circulation de la grande majorité des marchandises, qui ne présentent qu'un risque faible.

En étroite coopération avec ses Membres, l'OMD a constitué un vaste arsenal d'instruments, d'outils et de matériel d'orientation. Elle a également entrepris diverses activités de coordination opérationnelle qui devraient aider les administrations des douanes dans leurs fonctions de contrôle et de lutte contre la fraude. Le Dossier Contrôle et lutte contre la fraude (DCLF) présente une sélection succincte de ce riche éventail proposé par l'OMD.

© OMD

© APM Terminals

Objectifs du DCLF

- Rendre les instruments, outils, programmes, opérations et activités de renforcement des capacités de l'OMD en matière de contrôle et de lutte contre la fraude plus visibles aux yeux des Membres et améliorer la communication dans ce domaine.
- Rendre possible une utilisation/application plus généralisée des outils de l'OMD par les Membres aux fins de la conception et de la mise en œuvre de contrôles et de procédures de vérification de la conformité effectifs et efficaces.
- Evaluer plus adéquatement les besoins des Membres, au moyen d'activités personnalisées de renforcement des capacités et d'assistance technique.
- Identifier les lacunes éventuelles dans les outils existants et, pour les combler, poursuivre le développement des outils et des instruments du DCLF.

Contenu

Le tableau ci-dessous illustre le contenu dudit dossier. Le détail des outils et des mécanismes adoptés par l'OMD pour aider la douane à gérer les domaines à haut risque est présenté ci-après. Ces domaines relèvent de quatre grandes catégories: outils, réseaux et technologies, opérations et partenariats. Les catégories seront exposées en détail dans les sections suivantes.

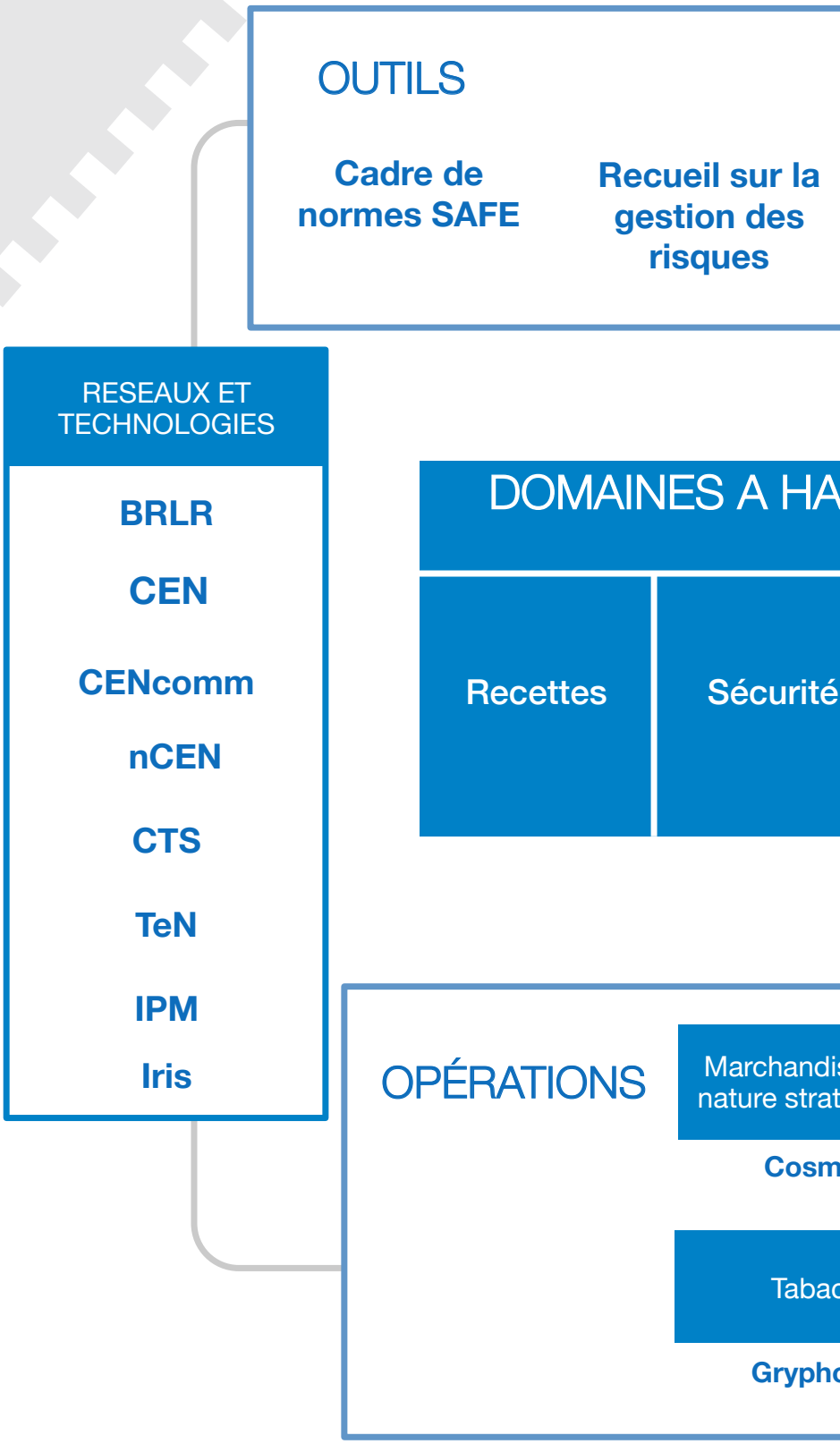

Directives sur le contrôle a posteriori

Douanes en réseau international

COPES

Outils spécifiques - domaines à risque

UT RISQUE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DOUANIERE

DPI, santé et sécurité

Drogues

Environne-ment

Risques émergents

PARTENARIATS

Douane-Douane

Douane-Entreprises

Autres services présents aux frontières

Partenaires internatio-naux

ses de tégique	Faux médicaments	Cocaïne	Déchets
o	Tiger 3, Biyela 2	Cocair IV	Demeter III
c	Articles de sport	Méthamphétamines	Bois
on	Gol 14	Westerlies 2	Amazonas

Domaines de risque en matière de contrôle douanier et de lutte contre la fraude

En 2011, la Commission de politique générale de l'OMD a défini cinq grands domaines à risque, dans le cadre de la lutte contre la fraude douanière, à savoir : l'assurance en recouvrement des recettes, la lutte contre les drogues et précurseurs chimiques, la santé et la sécurité publiques/les DPI, la sécurité, l'environnement. Elle a demandé au Comité de la lutte contre la fraude de se concentrer sur les domaines présentant un risque majeur et d'adopter, pour la douane, une stratégie visionnaire en matière de gestion des risques émergents ou évolutifs.

DOMAINES A HAUT RISQUE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DOUANIERE					
Recettes	Sécurité	DPI, santé et sécurité	Drogues	Environne-ment	Risques émergents

- En matière de **recettes**, les risques sont liés à : des activités commerciales frauduleuses, telles que la sous-évaluation, l'utilisation abusive des règles d'origine et des droits préférentiels, des erreurs de classement et le drawback. Appartiennent également à cette catégorie les pertes de recettes imputables à la contrebande de marchandises fortement taxées, dont le tabac, l'alcool et l'essence. La libéralisation du commerce et la multiplication des accords de libre échange et des zones franches ont ajouté à la complexité du système commercial international. Les services douaniers sont tenus d'appliquer des politiques de gestion des risques et des stratégies de contrôle efficaces, pour atténuer les menaces qui entraveraient la perception juste et efficace des recettes et intensifierait la contrebande.
- Dans le contexte douanier, souvent, des menaces pèsent sur la **sécurité**, qui proviennent, en premier lieu, de phénomènes tels que le terrorisme, la prolifération des armes et du matériel de destruction massive, le trafic d'armes légères et d'explosifs, et le détournement illicite de marchandises à double usage. Les douanes jouent un rôle essentiel dans l'effort général consenti par les gouvernements pour prévenir le trafic de marchandises dangereuses et faisant l'objet de restrictions ou de biens qui présentent un risque potentiel pour la sécurité.
- En matière **de droits de propriété intellectuelle, de santé et de sécurité**, les risques proviennent des faux médicaments ou des contrefaçons de médicaments, d'autres produits contrefaits et piratés, d'articles de piètre qualité (composantes électriques et pièces détachées pour voitures et aéronefs, de produits alimentaires avariés, etc.). Ces risques mettent gravement en danger la santé, la sécurité et le bien-être des consommateurs. L'OMD a adapté une stratégie qui repose sur une coopération accrue avec les détenteurs de droits, à des fins de sensibilisation et de renforcement des capacités de détection grâce aux techniques de ciblage.
- Le trafic de **drogues** est le commerce international illégal qui consiste à cultiver, à transformer, à distribuer et à écouler des produits interdits par la législation en matière de drogues. La douane joue un rôle moteur dans les efforts de coordination de la lutte contre le trafic transfrontalier de drogue et de précurseurs et dans son éradication, par des méthodes de contrôle innovantes et grâce à la coordination d'opérations régionales et internationales d'interception.
- Des risques pèsent également sur **l'environnement**, en raison du trafic transfrontalier d'espèces menacées, de déchets dangereux et toxiques, ou de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, etc. Ces activités menacent le développement durable et l'équilibre environnemental.
- La douane doit accorder une attention soutenue aux risques émergents. Ces derniers peuvent être de nature transversale et peser sur une des catégories susmentionnées, ou sur plusieurs d'entre elles. La criminalité transnationale organisée, le blanchiment de fonds et le trafic d'objets volés du patrimoine culturel sont quelques exemples parmi d'autres. Pour la plupart des pays, les points de passage frontaliers internationaux constituent l'endroit le plus adéquat pour gérer le risque et intercepter les marchandises illégales. C'est également là que peut s'exercer la souveraineté et que les décisions en matière de recevabilité doivent se prendre. Pour que la lutte contre ces menaces soit coordonnée et efficace, les administrations des douanes doivent travailler en lien étroit avec les autres services répressifs et avec les instances de réglementation.

Les catégories du DCLF

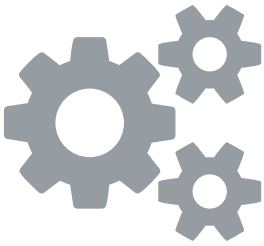

LES OUTILS

La douane doit être dotée des outils nécessaires lui permettant de faire efficacement appliquer les lois et les règlements lorsque ceux-ci ne sont pas respectés. Les outils et les instruments qui améliorent les capacités de gestion des risques, l'inspection, les enquêtes et les techniques de lutte contre la fraude sont indispensables pour imposer la conformité lorsque cela s'avère nécessaire et veiller à ce que les opérateurs et les voyageurs peu scrupuleux respectent la loi.

L'OMD a développé des outils pour tous les maillons de la chaîne logistique. La section « Outils » du DCLF comporte des références à l'ensemble des instruments et directives pertinents, qui doivent aider les Membres à effectuer les contrôles et à lutter contre la fraude, avec efficacité. La trousse à outils du DCLF figure en Annexe. Les exemples ci-dessous sont fournis à titre d'illustration.

Le **Cadre de normes SAFE de l'OMD**, dont l'objectif est de sécuriser et de faciliter les échanges internationaux, a été conçu de manière à améliorer les flux commerciaux mondiaux, plutôt qu'à les entraver. Ce Cadre jette les fondements d'une coopération entre les douanes et les bases des partenariats qu'elles peuvent conclure avec les entreprises. Ses quatre caractéristiques clés sont les suivantes: 1) il harmonise les exigences relatives aux renseignements électroniques anticipés, applicables aux marchandises à l'arrivée, au départ et en transit; 2) il promeut une approche cohérente de la gestion des risques, permettant de faire face aux menaces sécuritaires; 3) si un pays de destination en fait la demande raisonnable, conformément à des procédures similaires de ciblage des risques, il exige que les services douaniers du pays d'expédition effectuent une inspection au départ du fret et/ou des moyens de transport à haut risque. Pour ce faire, les services recourront, de préférence, à du matériel de détection non intrusif (tels que des machines à rayon X de grande taille et des détecteurs de radiation); 4) le Cadre fait état de certains avantages dont les entreprises qui se conforment aux normes minimales de sécurité de la chaîne logistique et aux bonnes pratiques bénéficieront de la part de la douane.

Le **Recueil sur la gestion des risques** a été publié par l'OMD afin d'aider ses Membres à concevoir et à appliquer un cadre de gestion des risques qui repose sur le renseignement, tout en introduisant une culture de gestion des risques au sein des services douaniers. Il comporte deux volumes: le premier présente le cadre organisationnel de la gestion des risques et expose les grandes lignes de la procédure, tandis que le deuxième porte sur l'évaluation des risques et les outils de profilage et de ciblage, qui influent sur les critères de sélection appliqués aux procédures d'identification des envois, des voyageurs et des moyens de transport à haut risque, requérant l'intervention de la douane.

Les **Directives aux fins du contrôle a posteriori (CAP)** ont été édictées en vue de fournir du matériel d'orientation aux Membres de l'OMD et de les guider lors de contrôles structurés des activités menées par une entreprise commerciale, pendant une période déterminée. A la différence des contrôles de conformité, exercés sur des transactions individuelles, le CAP porte sur le respect de la législation et des règles douanières par une entreprise, pendant un laps de temps déterminé. Le CAP peut se définir comme l'examen structuré des systèmes commerciaux pertinents d'une entreprise, des contrats de vente, des registres financiers et non financiers, des stocks matériels et autres actifs, en vue d'évaluer, de garantir et d'améliorer le respect de la loi. Ces Directives sont réparties en deux volumes. Le premier contient les Directives qui doivent aider à l'élaboration et à la gestion d'un programme de CAP, tandis que le deuxième se concentre sur les aspects opérationnels du contrôle à postériori et comporte des conseils pratiques et des listes de contrôle pour les fonctionnaires chargés des contrôles. Grâce au CAP, les administrations des douanes peuvent gérer leurs ressources avec plus d'efficacité et travailler avec les opérateurs commerciaux, pour mieux saisir la nature de leur activité. Par ce biais, elles peuvent aussi améliorer les niveaux de conformité et limiter les contrôles appliqués aux transactions individuelles.

OUTILS

Cadre de normes SAFE	Recueil sur la gestion des risques	Directives sur le contrôle a posteriori	Douanes en réseau international	COPES	Outils spécifiques - domaines à risque

© Douane australienne

Les **Douanes en réseau international (DRI)** sont la clé de voûte de la vision de la Douane au 21e siècle. Il s'agit d'un mécanisme normalisé d'échanges d'informations (dont des données provenant de sources commerciales) entre autorités douanières. Ce mécanisme utilise des formats et plans génériques et présente une série de protocoles, de normes et de directives, que les Membres de l'OMD sont invités à suivre. Son objectif principal est d'accélérer l'élaboration et l'application d'accords d'échange de renseignements, pour faciliter les interconnexions entre services douaniers et détecter les faits de contrebande ou les fraudes.

Les Membres de l'OMD sont à l'origine d'un **Recueil des pratiques opérationnelles douanières en matière de lutte contre la fraude et de saisies (COPES)**. Celui-ci explique comment la douane exerce ses prérogatives administratives, en cas de non-conformité (saisies, pénalités, détentions, etc.). Les pratiques décrites dans le Recueil encouragent les services douaniers à adopter des pratiques nationales qui consolident leur base juridique (pouvoirs habilitants) et les incitent à élargir les voies administratives leur permettant de traiter les cas de non-conformité.

En complément des outils susmentionnés, qui peuvent être utilisés à tous les stades du contrôle et de la lutte contre la fraude et s'appliquent à tous les domaines à risque, l'OMD a conçu **des outils spécifiques aux différents domaines**, qui tiennent compte des particularités de chaque domaine à risque, pour les besoins de la lutte contre la fraude. A titre d'exemple, le Guide de mise en œuvre de l'application des contrôles aux échanges de nature stratégique (STCE) a été conçu en 2014 pour offrir à la douane un cadre permettant d'examiner les processus et les procédures du STCE, et de créer la formation adéquate.

RESEAUX ET TECHNOLOGIES

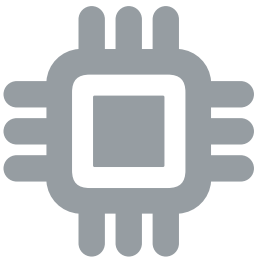

Des technologies et des réseaux bien établis constituent les principaux moteurs des activités opérationnelles d'une douane moderne. Ils permettent d'évaluer les risques et d'échanger informations et renseignements de manière précise et opportune, autant d'éléments essentiels pour gérer efficacement le volume des échanges, éradiquer le commerce illicite et détecter les cas de fraude à grande échelle, voire au plan mondial.

L'information et le renseignement sont les éléments indispensables de l'application du droit international. Sur le plan mondial, un réseau de **Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement (BRLR)** a été constitué. Il réunit des points focaux régionaux, chargés de recueillir, de collationner, d'analyser et de diffuser des informations et des renseignements concernant les tendances, les modes opératoires, les itinéraires et les saisies. Les BRLR viennent également en renfort lors d'opérations frontalières de lutte contre la criminalité transnationale, coordonnées à l'échelon régional. Le réseau des BRLR compte actuellement 11 Bureaux de liaison, situés dans les six régions de l'OMD.

Le **Réseau douanier de lutte contre la fraude** (CEN) aide les Membres de l'OMD dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, grâce aux échanges d'informations effectués à des fins de renseignement, par l'intermédiaire d'un réseau informatique sécurisé. Le système dispose d'une base de données des saisies et des infractions douanières (à caractère non personnel) et d'un site Internet qui permet de diffuser des informations. Ces deux outils contribuent à l'analyse du trafic illicite dans les différents domaines qui relèvent de la compétence des services douaniers. Il propose également un **outil de communication cryptée (CENcomm)**, grâce auquel des informations et des renseignements peuvent être échangés 24 heures sur 24. Le CENcomm est l'outil que les douanes et autres services de répression compétents utilisent en priorité, lors de leurs opérations internationales conjointes.

Dans cette suite d'outils figure également l'application **nCEN**, qui a été développée pour faciliter le recueil, l'analyse et l'échange de données, au niveau national. Elle comprend une base de données nationale qui permet aux Membres ne disposant pas d'un tel système de recueillir des informations sur les saisies de manière structurée.

Le **Système de ciblage du fret (CTS) de l'OMD** est une application autonome de cette même suite d'outils. Grâce à elle, en exploitant les données des manifestes commerciaux, les administrations membres peuvent procéder à une évaluation et à un ciblage du risque, avant expédition, pour identifier les marchandises qui présenteraient un risque élevé, avant qu'elles arrivent à la frontière. Le CTS de l'OMD améliore la transparence d'un bout à l'autre de la chaîne logistique. Il augmente le niveau de sécurité et renforce la capacité de recouvrement des recettes. La planification et la répartition des ressources s'en trouvent également améliorées.

Dans le **Réseau de Technologies (TeN)** de l'OMD, les Membres trouveront des conseils/informations sur l'acquisition des technologies/du matériel et sur les services après-vente. Il se présente sous la forme d'une simple base de données dans laquelle figurent des renseignements sur l'équipement disponible sur le marché et les coordonnées des fabricants/fournisseurs.

L'application **Iris** de l'OMD est un "aggrégateur de nouvelles" reposant sur le Web qui rassemble les informations de source ouverte relatives à la douane, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, présente les informations sur une carte graphique mondiale et stocke les articles dans une base de donnés spéciale pour analyse ultérieure. Elle possède également la capacité d'alerter les usagers sur les importantes saisies opérées par la douane signalées dans la base de données du CEN et/ou à l'application Global Shield. L'application Iris a été conçue pour l'ensemble des personnels douaniers, des Directeurs généraux aux analystes du renseignement, spécialistes du ciblage ou fonctionnaires des opérationnels des services extérieurs.

L'**IPM** est une application mobile en ligne qui permet aux titulaires de droits de fournir aux fonctionnaires des douanes des données en temps réel concernant leurs produits, ce qui aide la douane à établir une distinction entre les produits contrefaits et authentiques. Cet outil de lutte contre la contrefaçon peut également être considéré comme une ressource de formation permanente pour se familiariser avec différents produits et marques, et leurs signes distinctifs.

RESEAUX ET TECHNOLOGIES
BRLR
CEN
CENcomm
nCEN
CTS
TeN
IPM
Iris

LES PARTENARIATS

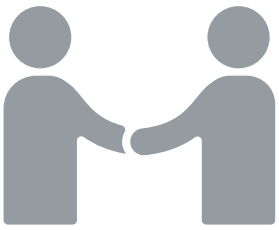

Pour que la gestion de la chaîne logistique soit efficace et que la circulation transfrontalière des marchandises, des voyageurs et des moyens de transport soit harmonieuse, il faut absolument intensifier la coopération au sein des services gouvernementaux, la coopération entre services douaniers, et entre ces derniers et le secteur privé. L'OMD accorde la priorité à trois types de partenariats, qui peuvent rendre la lutte contre la fraude plus fructueuse. Il s'agit des partenariats entre les administrations des douanes, entre la douane et des entreprises, et entre la douane et d'autres services publics, avec lesquels elle entretient des relations aux frontières ou partage des responsabilités.

Le partenariat **Douane-Douane** est le premier pilier du Cadre de normes SAFE. Il repose sur le principe selon lequel «les administrations des douanes doivent collaborer et travailler en vertu de normes communes et acceptées, afin de maximiser la sécurité et de faciliter les échanges au sein de la chaîne logistique internationale, au fur et à mesure que le fret et les moyens de transport se déplacent d'un nœud à l'autre du système commercial mondial». La connectivité entre administrations des douanes est un élément déterminant de l'efficacité des activités de répression.

PARTENARIATS

Douane-Douane

Douane-Entreprises

Autres services présents aux frontières

Partenaires internatio-naux

Le partenariat **Douane-Entreprises** est le second pilier du cadre SAFE. Celui-ci précise que «Chaque administration douanière établira un partenariat avec le secteur privé, afin de l'associer aux efforts en faveur de la sécurité et de la sûreté de la chaîne logistique internationale». Sous ce pilier, l'accent est mis, en particulier, sur la création d'un système international d'identification des entreprises privées qui, dans la chaîne logistique, offrent des garanties élevées en matière de sécurité. Ces partenaires commerciaux devraient bénéficier d'avantages concrets tels que procédures accélérées ou autres mesures.

Le partenariat **Douane-Autres services présents aux frontières** est un autre niveau de partenariat.

Tous ces niveaux peuvent être regroupés sous le concept de **Gestion coordonnée des frontières (GCF)**, qui figure parmi les 10 éléments constitutifs centraux de la gestion moderne des frontières. La coordination entre services de contrôle aux frontières se trouve au cœur de ce concept et doit rendre la gestion des flux de marchandises et de voyageurs plus efficace, tout en assurant un équilibre acceptable avec les exigences en matière de sécurité. Les termes mêmes confèrent une certaine importance au principe général de coordination des politiques, des programmes et de l'exécution, entre organismes de réglementation présents aux frontières.

La douane peut également tirer parti d'une coopération avec **d'autres partenaires internationaux**, dont les organisations internationales, les banques régionales de développement et les organisations non gouvernementales (ONG). Nombreux sont les pays dans lesquels les administrations des douanes participent déjà aux activités nationales et régionales, coordonnées et organisées par des organisations internationales, dont INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), etc. Pour sa part, l'OMD œuvre au sein de diverses instances comme le Forum économique mondial et la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) pour que les questions douanières se voient accorder une place prioritaire dans l'ordre du jour politique.

LES OPÉRATIONS

La majeure partie du travail quotidien des douanes se fait aux points de passage frontaliers et concerne, principalement, les flux quotidiens de marchandises et de voyages. L'OMD en est pleinement consciente et ses activités de contrôle et de lutte contre la fraude sont destinées à fournir des outils et des instruments concrets aux fonctionnaires des douanes des services extérieurs, pour leur permettre de remplir leurs fonctions avec efficacité.

© Douane de Hong Kong, Chine

Les opérations visent à décourager le commerce illicite, et à identifier, arrêter et poursuivre les contrevenants. L'OMD apporte à ses Membres une assistance technique et une aide au renforcement des capacités, afin qu'ils puissent consolider leurs programmes nationaux de répression et contribuer plus avant aux opérations régionales et internationales de déstabilisation des groupes criminels transnationaux organisés, des contrevenants et des organisations terroristes.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu d'activités opérationnelles qui ont été menées récemment ou sont en cours. Conformément à la stratégie de gestion du programme de contrôle et de lutte contre la fraude de l'OMD, les activités opérationnelles se focalisent sur les domaines à haut risque, identifiés dans cette brochure.

OPÉRATIONS				
	Marchandises de nature stratégique	Faux médicaments	Cocaïne	Déchets
	Cosmo	**Tiger 3, Biyela 2**	**Cocair IV**	**Demeter III**
	Tabac	Articles de sport	Méthamphétamines	Bois
	Gryphon	**Gol 14**	**Westerlies 2**	**Amazonas**

Conclusion

Le DCLF reprend tous les outils conçus par l'OMD au titre du contrôle et de la lutte contre la fraude, l'idée étant de les rendre plus accessibles aux Membres. Il doit les aider dans leurs efforts de renforcement des capacités, au profit d'un régime moderne et global de contrôle et de lutte contre la fraude.

Le DCLF s'inscrit dans la nouvelle démarche de l'OMD en faveur de la promotion et du développement constant des instruments, outils, programmes et activités de renforcement des capacités. Cette démarche est compatible avec d'autres dossiers de l'OMD qui abordent, plus particulièrement, le développement des ressources humaines et le développement organisationnel (Dossier Développement organisationnel), la perception juste et efficace des recettes (Dossier Recettes) et la compétitivité économique (Dossier Compétitivité économique). Grâce à cette formule innovante, les Membres pourront définir et évaluer leurs besoins de modernisation de manière plus adéquate.

© Douane suisse

Annexe. Trousse à outils du DCLF

Déclarations:

- Déclaration sur la criminalité transnationale organisée (Budapest, juin 1997)
- Déclaration sur l'amélioration de la coopération douanière et l'assistance mutuelle administrative (Chypre, 2000)
- Déclaration relative au commerce électronique (Bakou, juin 2001)
- Déclaration relative au trafic illicite de drogue (Bruxelles, juin 2003)
- Déclaration concernant le commerce illégal d'espèces sauvages (juin 2014)

Résolutions:

- Résolution du Conseil de coopération douanière relative à l'importance du renseignement dans la lutte contre la fraude de la douane (24 juin 1992)

Recommandations:

- Recommandation sur l'assistance mutuelle administrative (8 juin 1953)
- Recommandation sur la centralisation des renseignements concernant les fraudes douanières (8 juin 1967)
- Recommandation sur la centralisation des renseignements concernant les fraudes douanières (22 mai 1975)
- Recommandation concernant la lutte contre la fraude douanière en relation avec les conteneurs (15 juin 1983)
- Recommandation concernant la lutte contre la fraude en matière d'évaluation en douane (22 juin 1988)
- Recommandation concernant les accords bilatéraux d'assistance mutuelle administrative (1995)
- Recommandation concernant la lutte contre la fraude commerciale en matière douanière (1er juillet 2006)
- Recommandation relative à l'emploi des renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et des Dossiers Passagers (PNR) afin d'assurer l'efficacité des contrôles douaniers (juin 2012)

Matériel technique/ documents d'orientation de l'OMD:

- Cadre de normes SAFE visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial
- Recueil sur la gestion des risques en matière douanière (OMD) - Volumes 1 et 2
- Directives aux fins du contrôle a posteriori (CAP) - Volumes 1 et 2
- Recueil sur les pratiques opérationnelles douanières en matière de lutte contre la fraude et de saisies (COPES)
- Manuel de l'OMD sur la fraude commerciale destiné aux cadres supérieurs des douanes (février 2006)
- Manuel de l'OMD destiné aux enquêteurs sur la fraude commerciale (première édition: 1997, mise à jour en 2001, disponible sur CD-ROM, sur commande)
- Brochures de l'OMD intitulées «Eléments essentiels de la lutte contre la fraude dans le cadre de l'Accord de l'OMC/ GATT sur l'évaluation» (juin 1996)
- Guide de l'OMD sur l'échange de renseignements en matière d'évaluation en douane (février 2003)
- Directives de l'OMD concernant l'élaboration et l'utilisation des bases de données nationales en matière d'évaluation servant d'outil d'évaluation des risques (juin 2004)
- Manuel de l'OMD sur le contrôle de l'évaluation en douane (sur commande)
- Cours de formation de l'OMD sur l'introduction à la fraude commerciale (février 2006)
- Récapitulatif des typologies de la fraude commerciale - quatrième édition (novembre 2013)
- Liste de contrôle de l'OMD aux fins de l'auto-évaluation visant à lutter contre la fraude commerciale (février 2008)
- Guide relatif à la lutte contre la fraude en matière de transit douanier (février 2008)
- Recueil des documents faux/falsifiés identifiés par les administrations membres - version actualisée (février 2009)
- Eventuelles mesures de lutte contre la fraude commerciale tirant parti des systèmes de zones franches (février 2008)
- Directives de lutte contre la fraude douanière de l'OMD s'agissant de fraude commerciale aux exigences en matière de santé et de sécurité des consommateurs (février 2009)
- Manuel douanier de lutte contre la fraude douanière en matière de transbordement (mars 2011)
- Guide sur la lutte contre la fraude douanière tirant parti du drawback (mars 2011)
- Guide sur la lutte contre la fraude douanière en matière d'origine (décembre 2012)
- Modèle d'opération de lutte contre la fraude en matière d'évaluation en douane sous la forme de fausses factures ou de doubles factures (février 2004)
- Rapport de l'OMD sur les trafics illicites (annuel)

Réseaux et Technologies:

- Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement (BRLR)
- Interface Public-Membres (IPM)
- Iris
- Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN)
- Réseau douanier de lutte contre la fraude, Communication (CENcomm)
- Réseau douanier national de lutte contre la fraude (nCEN)
- Réseau de Technologies (TeN)
- Système de ciblage du fret (CTS)

ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

www.wcoomd.org